

**SYNDICAT MIXTE ESPACE DE RESTITUTION
DE LA GROTTA CHAUVET-PONT D'ARC**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 17 JUIN 2024

Date de convocation du Comité Syndical : 11/06/2024

Nombre des Membres en exercice au jour de la séance : 10

Présidente : Isabelle MASSEBEUF

Présents : Virginie BONNET-FERRAND, Chloé DELEUZE-DALZON représenté par Patricia PICARD, Cécile DUCHAMP, Isabelle MASSEBEUF, Matthieu SALEL, Laurent UGHETTO, Carine VIDAL

Absents ou excusés : Fabrice BRUN , Sandrine GENEST, Jean-Yves MEYER,

N° 27

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES
AUTORISATION DE SIGNER**

Rapporteur : Isabelle MASSEBEUF

REÇU EN PREFECTURE

le 26/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-007-200009579-20240617-02024_27-DE

Adopté à l'unanimité

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

La présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le :
et publiée le :

Et a signé
Pour le Syndicat Mixte Espace de Restitution
de la Grotte Chauvet-Pont d'Arc

La Présidente du Syndicat Mixte,



Isabelle MASSEBEUF

REÇU EN PREFECTURE

le 26/06/2024

Application agréée E-legalite.com

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget du syndicat mixte,

Vu les projets de convention annexés,

Vu le rapport de Madame la Présidente,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE les conventions jointes et la participation financière du syndicat mixte pour un montant de 2500 € à l'organisation par 6 communes de concerts dans le cadre des festivités liées à l'anniversaire des 10 ans de l'inscription de la grotte Chauvet sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

AUTORISE la Présidente à signer les conventions jointes.

REÇU EN PREFECTURE

le 26/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-007-200009579-20240617-02024_27-DE